



Une brève définition de l'agriculture de proximité adaptée à notre projet :

D'abord **destinée à satisfaire les besoins en alimentation de la population locale**, l'**agriculture urbaine** favorise l'accès à une **nourriture saine et de qualité** et privilégie les **circuits courts et les alliances** entre producteurs et consommateurs. Elle revêt aussi un **caractère social, éducatif et communautaire** important et est en lien avec le développement durable. Elle peut prendre différentes formes : communautaire, commerciale ou individuelle et présenter des bénéfices variés sur le plan de l'alimentation, de la santé, de l'environnement ainsi que sur les plans économiques, sociaux et communautaires.

Le plan d'action repose sur un portrait de la MRC et de son système alimentaire et sur un diagnostic de ce système alimentaire local. Le but du diagnostic était de faire ressortir les principaux constats relatifs aux forces et faiblesses du système alimentaire local et aux opportunités et menaces qui agissent sur lui, puis de dégager les pistes de développement d'une alimentation de proximité durable et solidaire et les principaux défis ou écueils à relever pour ce faire. Ce travail collectif s'est fait en fonction de notre définition du projet et de notre objectif général de départ et repose sur une vision concertée, tels que présentés ci-dessous.

Objectif général du projet

Accroître l'accès de la population à des aliments locaux, frais et sains à des prix abordables

Mission de notre projet en alimentation de proximité (notre définition du projet)

Développer une production alimentaire de proximité, d'abord destinée à alimenter la population locale et inscrite dans un système alimentaire territorialisé et durable que chaque « mangeur » pourra, au moins en partie, comprendre et auquel il pourra participer de façon consciente.

L'énoncé de vision traduit l'avenir souhaité pour le développement d'une production alimentaire locale accessible à tous dans la Côte-de-Gaspé. Il se lit ainsi :

La Côte-de-Gaspé est un territoire nourricier dynamique qui repose sur un système alimentaire durable, prospère et équitable, qui offre à tous l'accès à des produits locaux, frais et sains, qui contribue au pouvoir d'agir des citoyens-mangeurs sur leur alimentation et leur santé et qui renforce l'engagement de la communauté envers un réseau de producteurs et de transformateurs alimentaires organisé et solidaire.

Le tableau suivant présente de manière synthétique le contenu du Plan d'action 2019-2023.

**POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ DANS LA CÔTE-DE-GASPÉ
PLAN D'ACTION 2019-2023 - MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / OBJECTIFS	ACTIONS	Échéancier
1	Favoriser l'installation sur le territoire de nouveaux producteurs		
1.1	Protéger le territoire agricole afin de préserver le potentiel d'installation et de développement	1.1.1 Mettre en place un comité consultatif agricole (CCA) dans la MRC ou un équivalent	An 1
		1.1.2 Instaurer une affectation agricole au Schéma d'aménagement de la MRC	Automne 2020
		1.1.3 Faire des recommandations pour amender les règlements de zonage municipaux et proposer des balises pour la construction dans les zones à vocation agricole	An 2 à 3
		1.1.4 Sensibiliser les producteurs agricoles aux avantages de mettre leurs terres en inclusions agricoles	En continu
1.2	Faciliter l'accès aux terres et la mise en relation des propriétaires terriens et des agriculteurs potentiels et établis	1.2.1 Faciliter le déploiement de l'ARTERRE sur le territoire et développer des liens entre l'ARTERRE et le projet d'alimentation de proximité de la MRC	An 1 à 3
		1.2.2 Établir des partenariats avec Vivre en Gaspésie et Place aux jeunes pour faire du recrutement de nouveaux arrivants intéressés à s'installer en agriculture	An 2 à 4
1.3	Faciliter la remise en culture des terres abandonnées	1.3.1 Sensibiliser les propriétaires terriens à l'intérêt de valoriser leurs terres par le biais de l'agriculture en joignant un feuillet d'information avec l'envoi du compte de taxes	An 1 à 4, en février-mars
		1.3.2 Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un programme d'aide financière spécifique pour la remise en culture des friches (puis mise en œuvre)	An 1 / An 2 à 4
1.4	Favoriser un rapprochement et une meilleure communication entre les producteurs locaux ¹ et les institutions (agricoles, municipales...)	1.4.1 Favoriser la distribution du « passeport de la relève » de l'ARAGÎM dans la MRC	En continu
		1.4.2 Organiser annuellement une rencontre d'information et d'échange entre les acteurs institutionnels et les acteurs de la production et de la transformation alimentaire du territoire : faciliter la compréhension des outils et services existants, permettre au milieu de partager ses réalités et préciser ses besoins de soutien	Tous les ans
1.5	Développer des outils (aides et services) adaptés aux besoins des producteurs locaux et aux modèles de production atypiques, caractéristiques de l'agriculture de proximité de notre territoire	1.5.1 Évaluer les besoins de soutien des petits producteurs alimentaires Définir les moyens pour documenter ses besoins : rencontres (voir 1.4.2), questionnaires, etc.	An 1 et 2 An 2 à 4 mise à jour
		1.5.2 Évaluer comment adapter les outils et services du secteur agricole aux réalités et besoins du milieu	An 2 à 4
		1.5.3 Améliorer la complémentarité des actions des intervenants du secteur agricole et des intervenants des organisations de développement de la Côte-de-Gaspé en matière de relève et de développement de la production alimentaire	An 1 rencontre An 2 à 4 suivi annuel
2	Accroître, en quantité et en diversité, l'offre de produits alimentaires locaux ² <i>Favoriser une meilleure exploitation du potentiel de production du territoire en développant et en partageant les savoirs</i>		
2.1	Favoriser l'innovation et développer notre expertise collective, en particulier sur les modèles d'organisation de la production et de commercialisation <i>(Identifier les conditions gagnantes)</i>	2.1.1 Organiser un évènement annuel réunissant les acteurs du système alimentaire : - Temps de formation et de réflexion sur nos façons de faire avec les acteurs locaux et des experts extérieurs pour apporter de l'innovation / - Temps de réseautage entre les acteurs du système alimentaire	An 1 info sur PAU Puis 1 fois par an formation/atelier
		2.1.2 Faciliter la mise en place d'une communauté de pratiques entre les producteurs et les transformateurs alimentaires du territoire	An 1 à 4
2.2	Favoriser le partage d'expertise, le transfert de connaissances et le développement des compétences des producteurs et transformateurs professionnels et amateurs	2.2.1 Identifier les niches et marchés disponibles (manque de produits pour satisfaire la demande) et faire connaître les cultures à potentiel pour le territoire	An 2 à 4
		2.2.2 Recenser et diffuser les initiatives et opportunités locales de formation et de transfert des connaissances en lien avec la production et la transformation	An 1, puis en continu
2.3	Faciliter le réseautage et la création de liens entre les acteurs du système alimentaire et faciliter la circulation de l'information sur l'alimentation et la production agricole de proximité	2.3.1 Gérer et faire vivre le groupe Facebook Nourrir notre Monde Côte-de-Gaspé	En continu
		2.3.2 Élaborer et diffuser un bottin des ressources en alimentation de proximité	An 1
		2.3.3 Évaluer l'opportunité de mettre en place des mesures d'accompagnement des producteurs alimentaires, pour faciliter la mise en relation des acteurs du système alimentaire, exemples : club conseil, mentorat, cellule de veille, accélérateur d'entreprises... <i>Voir aussi 1.4.2, 2.1.1 et 2.1.2</i>	An 3 et 4

3 Consolider les initiatives de production et de transformation existantes			
3.1	Susciter et faciliter la création de regroupements ou de réseaux de partage et de mise en commun de biens de production et de ressources (terres, transport, matériel, équipements, commandes d'intrants, main d'œuvre, etc.)	3.1.1 Encourager et faciliter les regroupements de producteurs, les alliances avec des transformateurs et les réseaux de prêt d'outils, d'achats groupés (intrants, semences...) et d'échange de services et de matériels, en particulier en outillant les acteurs et en les informant des besoins partagés avec d'autres acteurs	En continu
		3.1.2 Favoriser les alliances entre producteurs et groupe de mangeurs et les outiller pour bâtir des modèles de production - commercialisation de petite échelle, fonctionnels et pérennes, basés sur les principes de l'agriculture soutenue par la communauté : fermier de famille, micro-ferme collective, vente en panier...	An 1 à 4
3.2	Évaluer la possibilité de doter le territoire d'infrastructures collectives (entreposage, compost, transformation...)	3.2.1 Répertorier les lieux de transformation existants et potentiels et documenter leurs possibilités au regard du développement d'activités de transformation - Voir action 6.5.1	An 1 et 2
		3.2.2 Évaluer avec les municipalités les possibilités de mettre à disposition du milieu agricole des espaces pour stocker des intrants en vrac : compost de la Régie (RITMRG), chaux, etc.	En continu
		3.2.3 Évaluer avec les groupes de producteurs constitués (3.1) les besoins d'infrastructures et d'équipements collectifs qui émergent et les modes de partage possibles (location, prêt...)	An 3 et 4
3.3	Consolider les initiatives locales (production, transformation, distribution) en développant le potentiel agrotouristique du territoire et le tourisme gourmand	3.3.1 Sensibiliser les producteurs et les transformateurs au potentiel de l'agrotourisme et du tourisme gourmand (revenus complémentaires)	An 1 à 4
		3.3.2 Organiser une rencontre entre les acteurs du tourisme de la MRC et le milieu agricole et initier un rapprochement et une réflexion sur le potentiel agrotouristique et le tourisme gourmand	An 2 An 3 et 4
4 Organiser et soutenir la mise en marché et la distribution des produits alimentaires locaux pour tous			
4.1	Favoriser et soutenir les regroupements de partenaires pour organiser collectivement les débouchés des produits et pour augmenter la force de vente	4.1.1 Accompagner les producteurs locaux dans l'identification et l'élaboration de formes de mise en marché communes de leur production (organisation de la collecte et de la distribution des produits dans des circuits-courts)	An 1 An 2 à 4
		Voir 2.2.1 Recenser les marchés potentiels	
4.2	Structurer la diffusion de l'information sur la production alimentaire locale auprès des « mangeurs »	4.2.1 Réaliser un répertoire des produits alimentaires locaux disponibles et des façons de se les procurer (lieux de vente, circuit-courts, etc.) et organiser sa diffusion auprès des mangeurs, restaurateurs, transformateurs et distributeurs	An 1 An 2, 3 et 4
4.3	Améliorer l'accessibilité à des aliments sains et abordables sur le territoire, particulièrement dans les déserts alimentaires	4.3.1 Identifier et mettre en place des solutions adaptées aux communautés éloignées et défavorisées afin de développer des types d'accès aux produits locaux partout sur le territoire (formules diverses à explorer : distribution de produits frais dans les lieux de dépannage alimentaire, vente à petit prix dans des lieux communautaires, marché alimentaire mobile ...)	An 2 à 4
4.4	Développer les opportunités de circuits courts et voir comment favoriser l'implication des circuits conventionnels (épiceries...) dans l'offre alimentaire locale	Favoriser et soutenir la mise en place d'initiatives de mise en marché basées sur des alliances avec les consommateurs - Voir action 3.1.2 et 4.1.1	An 1 à 4
		4.4.1 Consolider les opérations du Marché public de Gaspé et augmenter son offre de produits agroalimentaire (au moins 60% des kiosques)	An 1 et 2 puis en continu
		4.4.2 Sensibiliser les épiciers et les restaurateurs à l'achat local et les mobiliser à participer aux campagnes d'achat local (Gaspésie Gourmande et autres)	An 2 à 4
		4.4.3 Accroître la visibilité des produits locaux / régionaux dans les épiceries - Initier un dialogue avec les acteurs de la distribution « conventionnelle » - Développer l'affichage des produits locaux en magasin - Concevoir des étalages spécifiques pour les produits locaux dans les supermarchés	An 2, 3 et 4
5 Accroître les compétences et l'engagement des citoyens-mangeurs envers l'alimentation de proximité			
5.1	Accroître les compétences et le pouvoir d'agir des mangeurs en matière de saines habitudes alimentaires	5.1.1 Stimuler la mise en place d'activités éducatives dans les écoles, les milieux de garde et les camps de jour, en lien avec la nature, l'alimentation, la cuisine et le jardinage	Déjà en cours en partie : MALA, écoles...
		5.1.2 Encourager la mise en place de moyens de sensibilisation de la population en lien avec la saine alimentation, le gaspillage alimentaire, la récupération des matières compostables...	En continu
		5.1.3 Susciter des initiatives d'éducation populaire et de participation citoyenne en matière de production, transformation, cuisine et conservation des aliments, en particulier à travers le développement des jardins communautaires ou individuels et des cuisines collectives	
5.2		5.2.1 Faire la promotion des entreprises locales sous un angle personnalisé : réaliser des portraits vidéo / audio de nos producteurs et transformateurs de produits alimentaires et les diffuser sur différentes plateformes : Facebook, Télé-Gaspé, radio-Gaspésie, etc.	An 2 à 4

	Accroître l'engagement des citoyens-mangeurs envers les produits locaux et envers l'agriculture soutenue par la communauté	5.2.2 Sensibiliser la population sur la provenance des produits actuels dans les restaurants et les épiceries et sur l'importance de manger local. Démontrer la plus-value de l'agriculture de proximité : son impact écologique moindre, son apport à l'économie locale, à la santé, etc.	An 2, 3 et 4
5.3	Populariser la production alimentaire en encourageant les petits potagers et les fermettes à vocation familiale - <i>Rendre accessible au plus grand nombre</i>	5.3.1 Faire mieux connaître les droits de la population et des propriétaires du Grand Gaspé en matière de fermettes et de garde d'animaux d'élevage (info Web, capsule à la radio...)	An 1 ou 2
		5.3.2 Diffuser les outils existants sur le jardinage adapté à la Gaspésie et contenant des informations de base (intrants, semis, plants, techniques de culture...)	An 2 et 3
		5.3.3 Faire une campagne de promotion sur les jardins potagers et les fermettes. Réaliser et diffuser des portraits vidéos de familles qui ont des fermettes ou des petits potagers	An 1 et 2 élaboration An 3 et 4 diffusion
6	Soutenir les initiatives citoyennes, communautaires et collectives en matière d'alimentation		
6.1	Poursuivre et soutenir le déploiement d'un réseau de jardins collectifs et communautaires	6.1.1 Poursuivre l'accompagnement offert au réseau de jardins communautaires et collectifs de la Côte-de-Gaspé et travailler à le sécuriser	An 1 à 4
		6.1.2 Consolider et agrandir le réseau de jardins actuels : - Créer un nouveau jardin communautaire à Grande-Vallée - Développer d'autres espaces de jardin communautaire à Gaspé-centre et environ - Poursuivre le développement des initiatives de Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville	
		6.1.3 Favoriser l'implication citoyenne dans les jardins communautaires, notamment par l'organisation d'évènements tels que les fêtes des récoltes, la participation à des marchés, la création de liens avec les organismes communautaires et les cuisines collectives	En continu
6.2	Soutenir le déploiement d'initiatives de récupération alimentaire	6.2.1 Soutenir le déploiement de l'action de récupération en supermarché portée par L'Accueil Blanche-Goulet	An 1 à 4
		6.2.2 Évaluer l'opportunité de soutenir d'autres initiatives de récupération telles que la collecte et la valorisation des fruits inutilisés ou la mise en place de frigos communautaires dans certains espaces et définir les conditions de faisabilité de ces projets	An 2 à 4
6.3	Favoriser la mise en place d'aménagements nourriciers	6.3.1 Informer et sensibiliser la population de la MRC sur ce qu'est un aménagement nourricier et sur le rôle de ces aménagements	An 1
		6.3.2 Initier une démarche de type municipalité nourricière et la proposer aux municipalités	An 2 ou 3
		6.3.3 Encourager et accompagner les initiatives communautaires et municipales de création d'aménagements nourriciers sur le territoire	An 2, 3 et 4
6.4	Soutenir la constitution d'un réseau de cuisines collectives	6.4.1 Renforcer le réseau de cuisines collectives actuel et le rendre accessible à tous avec le souci de favoriser l'utilisation de produits locaux : identifier les installations disponibles, les partenaires, les usages actuels et potentiels	An 1 Portrait An 2 à 4 Actions
6.5	Mettre à profit des initiatives communautaires (cuisines collectives, ateliers de transformation, récupération alimentaire...) pour développer le transfert de connaissances et les activités de transformation	<i>Voir objectif 5.1 : Accroître les compétences en matière de saines habitudes alimentaires</i>	
		6.5.1 Évaluer la possibilité d'utiliser les installations de certaines cuisines collectives pour tester des produits et pour le démarrage de petites entreprises de transformation (rôle d'incubateurs d'initiatives)	An 2 à 4
7	Objectifs en lien avec la mise en œuvre et le suivi du plan d'action et avec les enjeux de communication		
7.1	S'assurer de mécanismes et de moyens pour la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action	7.1.1 Mettre en place un comité de suivi du Plan d'action multipartite	Octobre 2019
		7.1.2 Définir des moyens d'actions : ressources humaines et financières	Été - Automne 2019
7.2	Maintenir vivante la mobilisation et la concertation du milieu (acteurs et citoyens)	7.2.1 Organisation d'un évènement de lancement de la PAU	Automne 2019
		7.2.2 Assurer une bonne communication autour du PAU (enjeux, plan d'action, résultats...)	En continu
7.3	Développer la participation citoyenne	7.3.1 Approfondir les liens entre la démarche en alimentation de proximité et les initiatives communautaires et citoyennes, en particulier à travers la démarche intégrée en développement social de la Côte-de-Gaspé et le mouvement Nourrir notre Monde	En continu
7.4	Répondre efficacement aux différents besoins de communication ressortis du diagnostic et du Plan d'action	7.4.1 Élaborer et mettre en œuvre un Plan de communication	An 1 à 4

(1) Par producteurs locaux, on entend ici des producteurs agricoles enregistrés auprès du MAPAQ et des petits producteurs non-enregistrés mais qui participent également à l'offre de produits alimentaires sur le territoire.

(2) Accroître l'offre alimentaire suppose d'abord d'accroître la production. Cela peut se faire par l'augmentation du nombre de producteurs, par l'augmentation des surfaces cultivées, par la consolidation des moyens de production et par l'augmentation des compétences des producteurs. Les orientations 1 et 3 ainsi que les objectifs 5.3 et 6.1 notamment, tentent de répondre aux trois premiers moyens d'augmenter la production. Les actions associées à l'orientation 2 se concentrent donc largement sur la question de l'innovation, du développement des compétences et du partage des savoirs.